

# Etude de Maître Bertrand MERLIN

Anne DUBOIS



## Tableau synoptique sur le contenu du dossier de diagnostic technique (ddt) en cas de vente et de location d'un bien immobilier

### Vente

Diagnostic Concerné	Durée de validation à partir de la visite des lieux	Immeuble et partie d'immeuble concerné
<b>Plomb</b> <b>Constat de Risque d'Exposition aux Plomb (CREP).</b>	<b>1 an</b> si présence de plomb, <b>Illimité</b> si absence de plomb.	Immeuble d'habitation construit avant <b>le 1<sup>er</sup> janvier 1949.</b>
<b>Amiante</b>	<b>Illimité sauf mise à jour :</b> Pour les immeubles collectifs d'habitation le rapport : -Porte pour les parties privatives sur les matériaux de la Liste A + Liste B - Pour les parties communes reprendre la fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante -Pour les immeubles individuelles : le rapport est le repérage des Liste A+Liste B Pour les autres immeubles: le rapport est fiche récapitulative du DTA.	Toutes les constructions d'avant <b>le 1<sup>er</sup> juillet 1997.</b> Immeuble individuel d'habitation. Autres Immeubles.
<b>État des Risques Naturels et Technologiques (ERNT)</b>	<b>6 mois .</b> Peut être réaliser par notre office notarial.	Tout bien Immobilier : -situé dans une zone couverte par un plan de prévention de risque naturels ou techniques. -ou situé en zone de sismicité.

<b>Assainissement</b>	<b>3 ans</b>	Tout bien immobilier à usage d'habitation non raccordé dans un secteur dépourvu d'assainissement collectifs.
<b>Diagnostic de performance énergétique (DPE)</b>	<b>10 ans</b>	Tout bâtiment ( habitation,commerce ...) équipé d'une installation de chauffage et occupé au minimum 4 mois/ an. <u>Sont exclus :</u> les constructions provisoires( durée de vie inférieure à 2 ans, bâtiments qui vont être détruits dans les 2ans). Bâtiments indépendants de moins de 50m <sup>2</sup> de surface de plancher. Les lieux de culte et monument historiques. Bâtiments à usage agricole,artisanal ou industriel, autres que les locaux servant à l'habitation, qui ne demandent qu'une faible quantité d'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire ou le refroidissement. Bâtiments non chauffé ou chauffé par cheminée à foyer ouvert.
<b>Installation intérieure de Gaz naturel</b>	<b>3 ans</b>	Bien immobilier à usage d'habitation comportant une installation intérieure de gaz réalisée depuis plus de 15 ans. Copropriété : ne concerne que les parties privatives.
<b>Installation intérieure d'électricité</b>	<b>3 ans</b>	Bien immobilier à usage d'habitation comportant une installation intérieure de gaz réalisée depuis plus de 15 ans. Copropriété : ne concerne que les parties privatives.

Pour Autres Diagnostics, Veuillez [cliquer ici](#)

## Location

Diagnostic Concerné	Durée de validation à partir de la visite des lieux	Immeuble et partie d'immeuble concerné
<b>Amiante</b>	<p><b>Illimité sauf mise à jour :</b></p> <p>Pour les immeubles collectifs d'habitation le rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Porte pour les parties privatives sur les matériaux de la Liste A + Liste B</li> <li>- Pour les parties communes reprendre la fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante</li> <li>-Pour les immeubles individuelles : le rapport est le repérage des Liste A+Liste B</li> </ul> <p>Pour les autres immeubles: le rapport est fiche récapitulative du DTA.</p>	<p>Toutes les constructions d'avant <b>le 1<sup>er</sup> juillet 1997.</b></p> <p>Immeuble individuel d'habitation. Autres Immeubles.</p>
<b>Plomb (CREP)</b>	<b>6 ans</b>	Immeuble d'habitation construit avant <b>le 1<sup>er</sup> janvier 1949.</b>
<b>Performance (DPE)</b>	<b>10 ans</b>	Tout bâtiment ( habitation,commerce ...) équipé d'une installation de chauffage et occupé au minimum 4 mois/ an.
<b>Risques (ERNT)</b>	<p><b>6 mois .</b></p> <p>Peut être réaliser par notre office notarial.</p>	<p>Tout bien Immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-situé dans une zone couverte par un plan de prévention de risque naturels ou techniques.</li> <li>-ou situé en zone de sismicité.</li> </ul>

**22 rue du Maréchal Joffre, BP 81, 59530 LE QUESNOY**  
**Tel. : 03.27.20.54.02. – Fax : 03.27.20.54.03. – [www.merlin-notaire.com](http://www.merlin-notaire.com)**  
 (près de la mairie )  
 ouvert de 8 à 12 h et de 14 à 18 h sauf le vendredi 17 h  
 et le samedi matin sur rendez-vous pour le service immobilier